



Reçu le
03 DEC. 2018
ENV/ICPE

Eoliennes des Lupins

RCS Amiens n° 822 035 614

29 rue des Trois Cailloux

80000 Amiens

Téléphone : +33 (0)3 22 80 01 64

FAX : +33 (0)3 22 72 61 84

Préfecture de l'Aisne
Monsieur le Préfet
2 Rue Paul Doumer
02000 Laon

Amiens, le 28 novembre 2018

Dossier : Demande d'autorisation environnementale - Parc éolien « Eoliennes des Lupins », sur la commune de Hannapes (02 510) – Eoliennes E1, E2, E3 et E4 et un poste de livraison

Objet : Réponse à l'avis de l'autorité environnementale

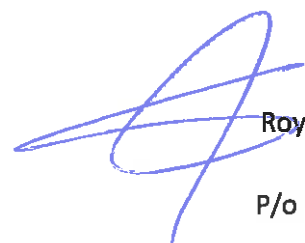
Monsieur le Préfet,

Suite à la réception, par courriel en date du 26 novembre 2018, du courrier en date du 09 aout 2018 intitulé « *Information relative à l'absence d'observations par l'autorité environnementale sur une demande d'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement* », relatif au projet « *Eoliennes des Lupins* », vous nous informez que faute d'avis de l'autorité environnementale dans un délai de 2 mois suite à leur saisine, l'avis est réputé avoir été émis sans observation.

Conformément à l'article L122-1 V du Code de l'environnement, veuillez considérer que le présent courrier constitue notre réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale. Compte tenu du fait que l'avis est réputé avoir été émis sans observation, cette situation n'appelle pas de notre part d'observations particulières.



Dans l'attente d'une suite favorable que vous voudrez bien donner à cette demande d'autorisation environnementale, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma plus haute considération.



Roy MAHFOUZ
Président
P/o Fanny Chef

Copie :

- DREAL Hauts-de-France, Unité départementale de l'Aisne
- Mme Caroline DOUCHEZ
DREAL Hauts-de-France – Cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
- Mme Isabelle LIBERKOWSKI
DREAL Hauts-de-France – Responsable de l'Unité Départementale du Hainaut
- M. Pierre-Philippe FLORID
Directeur départemental des territoires